



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats emploi ville

Question écrite n° 8325

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le dispositif des emplois ville. Il la remercie de bien vouloir dresser le bilan de ce dispositif sur l'ensemble du territoire, départements d'outre-mer compris.

Texte de la réponse

Au 31 décembre 1997, 19 067 conventions emplois de ville avaient été conclues, dont 680 pour les DOM, pour un nombre de personnes en emploi à cette même date de 12 355. 96 % des emplois de ville reposent sur des contrats à durée déterminée d'un an renouvelable. 54 % des emplois de ville créés l'ont été par des associations, 31 % par des collectivités territoriales et 15 % par des établissements publics à caractère industriel et commercial, des établissements sanitaires publics et des entreprises privées délégataires de services publics. Six régions et une douzaine de départements ont mis en place des aides financières diverses pour soutenir le dispositif. La mise en oeuvre de la mesure a été freinée par un manque de ressources de certaines communes, notamment celles de moins de 50 000 habitants et des associations pour financer la création de ces contrats. Enfin, le zonage jugé trop strict a restreint le potentiel d'offre de travail, en écartant une population jeune, diffuse dans l'espace urbain, mais présentant les mêmes caractéristiques et victime des mêmes discriminations que celle résidant en ZUS. Depuis l'arrêt de cette mesure, hors renouvellement des conventions en cours, les emplois de ville connaissent une lente décroissance de l'ordre de 2 000 au premier semestre 1998. Il demeurait 9 817 jeunes en emplois de ville à la fin juillet 1998. Une circulaire du 29 décembre 1997 a prévu les modalités de basculement de ce dispositif vers les emplois-jeunes. Le rythme de la transformation devrait s'accélérer très sensiblement au cours des mois à venir.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8325

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 1997, page 4852

Réponse publiée le : 2 novembre 1998, page 6048